

Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le mardi 17 novembre 2020 à 19h30, à la salle Jean-Guy St-Onge, située au 221, rue Centrale, sous la présidence de la mairesse Caroline Huot.

Sont présents et forment quorum à la salle Jean-Guy St-Onge, les conseillers suivants;

M. Jean-François Gendron
Mme. Louise Théorêt
M. Michel Taillefer
M. Mario Archambault

M. Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

L'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, tel que requis aux articles 152 et suivants du Code Municipal du Québec.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Adoption de l'ordre du jour**
- 3- Entente avec le Domaine Lefebvre inc.**
- 4- Demande de permis de lotissement pour les phases 2 et 3 du Domaine Lefebvre inc.**
- 5- Embauche d'un journalier aux Travaux publics**
- 6- Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie**
- 7- Période de questions**
- 8- Achat divers**
- 9- Achat de pneus**
- 10- Fermeture de la séance**

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance forment quorum, la séance est déclarée constituée par la présidente.

2020-11-190 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit et est adopté.

2020-11-191 3- ENTENTE AVEC LE DOMAINE LEFEBVRE INC.

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a signé une entente avec la compagnie Domaine Lefebvre inc. Le 19 novembre 2010, afin de promouvoir la construction résidentielle dans un secteur de la Municipalité, connu sous le nom de Domaine des Brises;

Considérant que cette entente a été remplacée par une autre entente signée le 8 janvier 2020;

Considérant que cette entente du 8 janvier 2020 contient des erreurs majeures et que d'autres modifications doivent y être apportées;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle entente pour corriger ces lacunes et apporter les modifications nécessaires;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de cette nouvelle entente et qu'ils sont d'accord avec celle-ci;

Pour ces motifs, il est unanimement résolu, d'autoriser la mairesse madame Caroline Huot et le directeur général par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, ladite entente.

2020-11-192 4- DEMANDES DE PERMIS DE LOTISSEMENT POUR LES PHASES 2 ET 3 DU DOMAINE LEFEBVRE INC.

Considérant la demande de permis de lotissement déposée pour la compagnie Domaine Lefebvre inc., pour la création des lots 6 396 986 à 6 397 041 du cadastre du Québec, en référence au plan cadastral parcellaire préparé par monsieur François Barbeau, arpenteur-géomètre, en date du 17 septembre 2020 et portant le numéro 3 991 de ses minutes;

Considérant la demande de permis de lotissement déposée pour la compagnie Domaine Lefebvre inc., pour la création des lots 6 396 976 à 6 396 985 du cadastre du Québec, en référence au plan cadastral parcellaire préparé par monsieur François Barbeau, arpenteur-géomètre, en date du 5 octobre 2020 et portant le numéro 4 005 de ses minutes;

Considérant qu'aux termes de l'article 5.1 du règlement sur le lotissement no. 331-2018, le conseil peut exiger du propriétaire 10 % en terrain des lots subdivisés, où 10 % en argent de la valeur des terrains qui font l'objet du lotissement ;

Considérant que les lots 5 123 955 et 5 123 991, qui totalisent une superficie de 1 514,2 mètres carrés, représentant 2,8 % de la superficie des lots présentés;

Considérant que le promoteur est prêt à verser la somme de 75 000.\$ à la municipalité, ce qui représente plus que le 7,2 % exigible en argent;

Pour ces motifs, il est unanimement résolu que les demandes de permis de lotissement déposés par la compagnie Domaine Lefebvre inc., pour la création des lots ci-haut mentionnés soient approuvés, moyennant le versement d'une somme de 75 000.\$.

2020-11-193 5- EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est unanimement résolu d'abroger la résolution numéro 2020-11-182 et d'embaucher monsieur André jr. Desrosiers à titre de journalier aux conditions établies dans le « Manuel d'employé » de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, à l'échelon 1. Le directeur général par intérim est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à cet effet.

2020-11-194 6- PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

Considérant que la MRC de Beauharnois-Salaberry a produit une deuxième proposition de Schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé;

Considérant que suite à la présentation de la première version du schéma, en 2019, la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a adopté son plan de mise en œuvre le 10 mars 2020 et l'a transmis à la MRC de Beauharnois-Salaberry;

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka n'a pas d'objection à ce que des modifications soient apportées au schéma de couverture de risques, en autant que son plan de mise en œuvre demeure le même,

Pour ces motifs, il est unanimement résolu d'informer la MRC de Beauharnois-Salaberry, que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a l'intention de maintenir son plan de mise en œuvre tel qu'adopté.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été transmise aux membres du conseil.

2020-11-195 8- ACHAT DIVERS

Il est unanimement résolu d'autoriser l'achat des équipements suivants;

- Tracteur à gazon, de marque Ultima ZTX4 54 po. Clb Cadet, pour le prix de 7 314.\$ avant taxes, du détaillant Garage Sainte-Barbe.
- Faucheuse pour bord de chemin et fossé, de marque Pottinger Novadisc 265, de 8.5 pieds de longueur, pour le prix de 12 250.\$ avant taxes, du détaillant G.P.AG Distribution.

Le coût de ces équipements sera défrayé à même la subvention du Ministère des Transports, dans le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales.

2020-11-196 9- ACHAT DE PNEUS

Il est unanimement résolu de procéder à l'achat de pneus de tracteur, tel que présenté dans une soumission portant le numéro 4246, de la compagnie La Vallée des travailleurs, en date du 6 novembre 2020, au montant de 5 480.60 \$ avant taxes.

10- FERMETURE DE LA SÉANCE

L'étude des différents sujets étant complétée, il est unanimement résolu que la séance soit et est levée. Il est alors 19h40.